

**Département du Calvados**  
**Communauté de communes**  
**Seulles Terre et Mer**

**Siège social :**  
**10 Place Edmond Paillaud**  
**Creully**  
**14480 CREULLY SUR SEULLES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS ET DES**  
**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Délibération n°DEL2022\_068 : Observatoire du**  
**commerce : convention de partenariat entre la CCI**  
**Caen Normandie et Seulles Terre et Mer**

Séance du 22 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 22 septembre, à 18h30, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes de Seulles Terre et Mer se sont réunis à la salle polyvalente de Villiers-le-Sec, située rue Paul Champenois à Creully-sur-Seulles. La convocation, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers communautaires le vendredi 16 septembre 2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la communauté de communes le vendredi 16 septembre 2022.

Nombre de conseillers communautaires		
En exercice	Présents	Participants au vote
44	39	43
Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir		

VOTE
<b>A L'UNANIMITÉ</b>
Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 0

Sont présents les Conseillers communautaires suivants :  
*Nadine BACA, Marie-France BOUVET-PENARD, Didier COUILLARD, Alain COUZIN, Christelle CROCOMO, Vincent DAUCHY, Hubert DELALANDE, Pierre de PONCINS, Marcel DUBOIS, Jean DUVAL, Véronique GAUMERD, Philippe GAUTIER, Christian GUESDON, Geoffroy JEGOU DU LAZ, Marie-Claire LAURENCE, Patrick LAVARDE, Sylvie LE BUGLE, Gwenaëlle LECONTE, Lysiane LE DUC DRÉAN, Sylvaine LEFEVRE, Daniel LEMOUSSU, Daniel LESERVOISIER, Gérard LEU, Gérard MARCIA, André MARIE, Philippe ONILLON, Colette ORIEULT, Thierry OZENNE, Alain PAYSANT, Hervé RICHARD, Cyrille ROSELLO de MOLINER, Virginie SARTORIO, Alain SCRIBE, Geneviève SIRISER, Gilles TABOUREL, Fabien TESSIER, Agnès THOMASSET, Jean-Luc VÉRET.*

Ont donné pouvoir :  
*Sandrine GARCON a donné pouvoir à Didier COUILLARD*  
*Stéphane JACQUET a donné pouvoir à Gwenaëlle LECONTE*  
*Jean-Daniel LECOURT adonné pouvoir à Véronique GAUMERD*  
*Guillaume LEMENAGER a donné pouvoir à Thierry OZENNE*  
*Richard VILLECHENON a donné pouvoir à Marie-Claire LAURENCE*

Le Conseil communautaire a nommé Christian GUESDON secrétaire de séance.

*Le compte rendu de la séance du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Seulles Terre et Mer du 16 juin 2022 est adopté à l'unanimité*

**DEL2022\_068 : OBSERVATOIRE DU COMMERCE : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA CCI CAEN NORMANDIE ET SEULLES TERRE ET MER**

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la délibération n°DEL2022\_035 relative à la demande de subvention auprès du FNADT pour l'observatoire du commerce,
- Vu l'avis favorable du Bureau en date du 15 septembre 2022.

Considérant que dans le cadre du programme national « Petites Villes de Demain », il est proposé de créer un observatoire du commerce (CCI City Desk) sur l'ensemble du territoire intercommunal, en particulier à Creully-sur-Seulles et Tilly-sur-Seulles, lauréates du programme, mais également sur d'autres communes identifiées comme ayant un caractère d'attractivité résidentielle.

Considérant que les objectifs de cette étude, portée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Caen Normandie et par la communauté de communes, sont de :

- Mesurer les évolutions des commerces et des services en boutique,
- Avoir, en quasi-temps réel, une photographie de l'offre commerciale et des services en boutique présents sur le territoire,
- Analyser les évolutions de l'appareil commercial,
- Disposer d'éléments chiffrés sur les indicateurs d'activité,
- Disposer de données sur la fréquentation piétonnière de certaines rues,
- Analyser la consommation des habitants de la zone d'attractivité du centre-ville.

Considérant que la mise en place de cet outil nécessite de signer une convention de partenariat entre la CCI Caen Normandie et la Communauté de communes Seulles Terre et Mer pour une durée de 3 ans.

Considérant que l'Etat a accordé une subvention d'un montant de 15 958,60€, soit 80% du montant éligible, au titre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT)

Considérant que s'ajoutera un coût annuel d'actualisation de 7 000,00€ HT, dont 3 500,00€ seront à la charge de la communauté de communes.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'UNANIMITÉ :**

**AUTORISE** le Président à signer la convention de partenariat avec la CCI Caen Normandie pour l'Observatoire du Commerce pour une durée de 3 ans à compter de la date de signature.



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme,

Le PRÉSIDENT

Thierry OZENNE

*La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :*

- Recours administratif gracieux auprès du Président Seulles Terre et Mer
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN